



Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Etape 1- Obtenir le document Cerfa

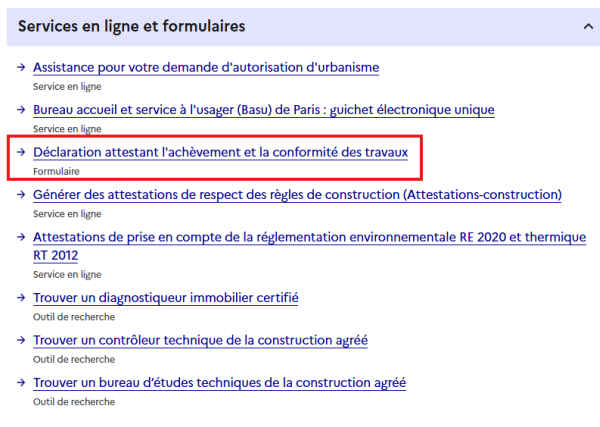
Vous pouvez obtenir le document Cerfa :

- Auprès de la Mairie de CASTRES
- Sur internet, pour cela :

☞ Connectez-vous à internet et tapez l'adresse du site internet ci-après :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1997>

☞ Déroulez et Cliquez sur « Services en ligne et formulaires »



☞ Cliquez sur « Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux »

☞ Cliquez sur « Remplir le formulaire »

FORMULAIRE

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Cerfa 13408*14

Permet de déclarer l'achèvement de ses travaux ainsi que leur conformité par rapport à l'autorisation accordée.



☞ Un document PDF s'ouvre dans un nouvel onglet, vous pouvez :

- Imprimer le Cerfa puis le remplir à la main
- Remplir le Cerfa directement sur le document PDF

Etape 2 - Remplir le document Cerfa

Dans le cadre 1, rentrer les informations concernant la désignation du permis, ainsi que son numéro.

1 Désignation du permis ou de la déclaration préalable

☐ Permis de construire N°

☐ Permis d'aménager N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ?
☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au :

☐ Déclaration préalable N°

Renseignez votre identité dans le cadre 2 page 1 du Cerfa.

Deux possibilités :

- Soit vous êtes une personne physique et dans ce cas il ne faut pas oublier d'indiquer son nom et son prénom
- Soit vous êtes une personne morale et dans ce cas il ne faut pas oublier d'indiquer le n°SIRET, la raison sociale, la dénomination, le type de société et le représentant de la personne morale

2 Identité du déclarant

i Le déclarant est le titulaire de l'autorisation.

2.1 Vous êtes un particulier

Nom Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom Prénom

1 / 3

Par la suite, renseigner vos coordonnées dans le cadre 3 page 2 du Cerfa.

3 Coordonnées du demandeur

i Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation.

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique : @

☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

4 Achèvement des travaux

Chantier achevé le : / /

Changement de destination effectué le :

☐ Pour la totalité des travaux

☐ Pour une tranche des travaux

--

Surface de plancher créée (en m²) :

Nombre de logements terminés : dont individuels : dont collectifs :

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :

Prêt à taux zéro : Autres financements :

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable)⁽¹⁾

Answer:

Ä

Fait le

Fait le

Signature du (ou des) déclarant(s)

Signature de l'architecte s'il a dirigé les travaux

[1] La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte, dans le cas où il a dirigé les travaux.

Pièces à joindre selon votre projet

 Cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

■ **AT.1 – La déclaration d'achèvement des travaux** est accompagnée d'un document établi par une personne mentionnée à l'article L. 122-12 du code de la construction et attestant pour l'opération de construction considérée du respect par le maître d'ouvrage des règles relatives à l'accessibilité prévues au titre VI du présent livre [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

- AT.4 – L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R. 122-26 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme].

☐ **AT.2** – Dans les cas prévus à l'article R.122-37 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement des travaux est accompagnée de l'attestation du respect des règles de construction parasismique [Art. R462-4 du code de l'urbanisme].

Ou

■ **AT.5** – Dans les cas prévus aux articles R. 154-6 et R. 154-7 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement des travaux est accompagnée d'un document établi par une personne mentionnée à l'article L. 122-12 de ce code et attestant pour l'opération de construction considérée du respect par le maître d'ouvrage des règles relatives à l'acoustique prévues au chapitre IV du titre V [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

Out

- **AT2-1** – Dans les cas prévus à l'article R.122-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement des travaux est accompagnée de l'attestation du respect des règles de constructions liées au risque de retrait-gonflement des sols argileux [Art. R.462-4 du code de l'urbanisme]
- **AT.3** – L'attestation de respect de la réglementation

☐ AT.3 – L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R. 122-24 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ;

Ou

AT.6 – Dans le cadre d'un permis d'aménager d'un lotissement par tranche, un document permettant de justifier la garantie d'achèvement des travaux portant sur la tranche suivante établi dans les conditions prévues à l'article R.442-14 du code de l'urbanisme [Art. R.462-3 du code de l'urbanisme].

Out

- AT3-1 – L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsque celle-ci est exigée en application de l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme].